

Montréal, le 24 avril 2024

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Gaëlle Obadia  
Fasken  
800, rue du Square-Victoria, bureau 3500  
Montréal (Québec) H4Z 1E9

M<sup>e</sup> Marie Lemay Lachance, avocate  
Directrice, affaires réglementaires  
et litige - Affaires juridiques  
Énergir s.e.c.  
1717, rue du Havre  
Montréal (Québec) H2K 2X3

Et aux intervenants ayant confirmé leur participation à l'audience à venir

**OBJET : Demande de révision de la décision D-2024-007 déposée par la FCEI en vertu de l'article 37 de la Loi sur la Régie de l'énergie  
Dossier R-4253-2024**

---

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance des renseignements déposés par la FCEI, Énergir, l'AHQ-ARQ, le GRAME, OC, le ROÉÉ et le RTIÉÉ à la suite de sa lettre du 12 avril 2024<sup>1</sup>, notamment quant à leurs disponibilités respectives en vue fixer la date de l'audience dans le dossier mentionné en objet.

Malheureusement, il n'a pas été possible d'identifier une disponibilité commune à tous pour deux à trois jours d'audience.

Par conséquent, la Régie vous informe, par la présente, qu'elle tiendra l'audience dans ce dossier **les 4, 5 et, si nécessaire, 6 juin 2024 à compter de 9h00**, à ses bureaux de Montréal situés à l'adresse suivante :

500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

---

<sup>1</sup> Dossier R-4253-2024, pièce [A-0007](#).

La Régie demande aux avocats de la demanderesse FCEI et de l'intimée Énergir d'être présents à ses bureaux aux fins de l'audience. En ce qui a trait aux intervenants qui ne pourraient être présents, le mode virtuel par vidéoconférence via la plateforme TEAMS sera disponible à la condition qu'une demande écrite soit déposée en ce sens **au plus tard le 17 mai 2024 à 12h00**.

Par ailleurs, tel qu'annoncé dans sa lettre précitée, la Régie demande à la FCEI de déposer, **au plus tard le 17 mai 2024 à 12h00**, son plan d'argumentation et ses autorités au soutien de sa demande. Elle demande à Énergir et aux intervenants de déposer les leurs **au plus tard le 24 mai 2024 à 12h00**.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Véronique Dubois**

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml